

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE346

présenté par

M. Tavel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après le mot :

« climatique »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 17 :

« qui doit primer sur la production d'électricité »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à ce que la préservation de la ressource en eau prime sur la production d'électricité en cas de conflits d'usage.

L'eau est un élément essentiel à toute vie sur Terre. C'est de ce bien commun que dépend notre survie quotidienne.

En France hexagonale, 1,4 million de personnes n'ont pas accès à une eau potable gérée en toute sécurité et plus de 870 000 personnes n'ont qu'un accès limité à des installations sanitaires. 90 % des cours d'eau sont pollués aux pesticides tandis qu'on trouve des micro-plastiques dans l'eau

potable. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de qualité. C'est aussi un problème de quantité. Le réchauffement climatique perturbe le cycle de l'eau et l'eau vient à manquer.

Elle est pourtant indispensable à l'ensemble de nos activités. En moyenne dans le monde, l'eau est utilisée à 69% pour l'agriculture, 19% pour l'industrie, 12% pour les usages domestiques. Le droit à l'eau a été reconnu comme un droit humain fondamental par les Nations unies en 2010.

Si la production énergétique est évidemment primordiale au regard de ce qui nous attend, elle ne peut cependant se faire au détriment de la production alimentaire et de l'accès à l'eau potable de nos concitoyens.

C'est pourquoi, par cet amendement, nous souhaitons que la préservation de la ressource en eau prime sur la production d'électricité en cas de conflits d'usage.